

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

20/03/2025

N° E25000008 /20

La présidente du tribunal administratif

E- Décision de désignation du 20/03/2025

Code : 6 – Divers

Vu enregistrée le 06/03/2025, la lettre par laquelle le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La demande d'autorisation d'une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) pour la grande plaisance sur le territoire de la commune de Bonifacio ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Marie-Céline BATTESTI est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Dominique FARELLACCI est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud et aux commissaires enquêteurs.

Fait à Bastia, le 20/03/2025.

La présidente,

Signé

Anne BAUX